



Médecins Fribourg
Ärztinnen Freiburg

Communiqué aux médias

2x NON pour garantir la sécurité des patient·es fribourgeois·es

Le comité de Médecins-Fribourg – Ärztinnen und Ärzte Freiburg (MFÄF) s'oppose à l'initiative trompeuse sur les urgences « H24 » qui représente un danger pour la sécurité des patient·es fribourgeois·es. Il soutient le contre-projet et le décret de financement de l'HFR. Le comité s'oppose également à l'initiative fédérale « Pour un frein aux coûts » qui introduirait un système de médecine à deux vitesses.

Le 9 juin prochain, les Fribourgeois·es sont appelé·e·s à voter sur deux initiatives qui auront un fort impact sur l'avenir de la prise en charge des patient·es et sur notre système de santé. Conscients des dangers que représentent ces deux textes, les membres du comité de MFÄF ont décidé de s'engager contre ces initiatives.

« H24 », une initiative trompeuse

L'initiative cantonale « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité » représente un réel danger pour la sécurité des patient·es. Si le titre aguicheur peut séduire, la mise en œuvre de cette initiative est irréalisable à plusieurs titres.

Un vrai service d'urgence nécessite de hautes exigences de qualité comme des médecins spécialistes présent·es 24/24, du personnel infirmier, un laboratoire ou encore un bloc opératoire. La pénurie actuelle dans les différentes professions de la santé rend difficile, aujourd'hui déjà, l'engagement du personnel médical et soignant pour les structures existantes. L'initiative qui demande la réouverture des services d'urgence 24/24 à Tavel et à Riaz ne tient pas compte des réalités actuelles et va à contre-courant des standards d'une prise en charge des patient·es qui visent à regrouper les services d'urgence afin de garantir une qualité et une sécurité optimales.

De plus, les investissements engendrés en cas d'acceptation de l'initiative s'élèveront à CHF 37 millions et les coûts annuels pour l'Etat oscilleront entre CHF 11 à 13 millions. Le montant annuel des mesures du contre-projet proposé par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil fribourgeois s'élève, lui, à CHF 7,2 millions.

Soutien au contre-projet et au décret

Pour ces raisons, le comité de MFÄF soutient le contre-projet. Le texte, élaboré notamment avec les spécialistes de la santé, permet une prise en charge adéquate des patient·es qui sont orienté·es au bon endroit, au bon moment et vers les personnes compétentes. Le contre-projet prévoit sept mesures dont un dispositif d'ambulance renforcé pour diminuer les temps d'intervention, le développement dans les régions de centres de santé et de permanences, ainsi qu'une première prise en charge – rapide, gratuite et bilingue – assurée grâce à un numéro unique géré par des professionnel·les de la santé. Le contre-projet a donc pour objectifs de garantir un accès rapide aux soins, la sécurité et une prise en charge appropriée et de qualité tant dans les urgences vitales que non-vitales. Ces objectifs correspondent aux valeurs de MFÄF qui met au centre de ses préoccupations la santé des patient·es fribourgeois·es. Son comité invite donc la population à refuser l'initiative et à soutenir le contre-projet.

Le comité de MFÄF soutient également le décret qui prévoit un soutien financier à l'Hôpital fribourgeois (HFR). Ce soutien, indispensable, permettra à l'HFR de réaliser des investissements urgents, notamment en vue d'améliorer ses sites actuels. Il permettra aussi de financer les études pour la construction d'un nouvel hôpital. Des projets qui, une fois encore, visent à parfaire la prise en charge des patient·es.

Engagé·es dans cette campagne, des représentant·es de MFÄF participeront aux séances d'informations publiques qui se tiendront dans toutes les régions du canton.

Non à une médecine à deux vitesses

Le 9 juin, le peuple suisse se prononcera aussi sur l'initiative fédérale « Pour un frein aux coûts ». Le texte exige un plafonnement des coûts de la santé pour les prestations relevant de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En calquant les dépenses de la santé sur l'évolution des salaires et la conjoncture économique, l'initiative obligerait à fixer, à l'avance, un budget global pour les prestations de l'AOS sans tenir compte des besoins réels. Le texte ne donne aucune indication quant aux mesures à appliquer pour freiner les coûts de la santé. Pire ! L'initiative introduirait une médecine à deux vitesses dans notre pays. En effet, la garantie de prise en charge n'existerait plus et l'accès aux soins serait rationné. Seules les personnes bénéficiant de moyens financiers suffisants continueraient à être bien soignées en tout temps. Si cette initiative avait été introduite en 2000, plus d'un tiers des prestations de l'assurance de base ne seraient pas couvertes aujourd'hui.

En plus de l'impact sur les patient·es, l'initiative aurait des répercussions sur le personnel médical. Le frein aux coûts augmenterait la pression sur les ressources humaines. La nécessité d'économiser accentuerait encore le manque de personnel qualifié alors que la pénurie est déjà bien réelle.

Pour ces nombreuses raisons, le comité de MFÄF rejette cette initiative. S'il leur laisse l'entière liberté de vote, le comité a informé ses membres des enjeux de cette votation.

Fondée en 1827, la Société de Médecine du Canton de Fribourg devient Médecins Fribourg – Ärztinnen und Ärzte Freiburg (MFÄF) en 2019. Elle représente la majorité des médecins établi·es dans le canton. Elle est l'association de base de la Fédération des médecins suisses (FMH) en terres fribourgeoises. MFÄF s'engage pour une médecine de qualité mettant au centre de ses préoccupations la santé des patientes et patients fribourgeois·es, dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

Fribourg, le 6 mai 2024